

Cité administrative (Séance du Conseil provincial du 4 décembre 2009)

Notre groupe reste opposé à ce projet de cité administrative aux Balances.

Quelques éléments neufs (apparus cette année) renforcent notre conviction :

1. La Déclaration de politique régionale prévoit une cure d'amaigrissement pour les Provinces dès le court/moyen terme avec le transfert de diverses compétences (voiries, logement, relations internationales, etc.) et, donc, le transfert attendu des membres du personnel concerné. A plus long terme, la volonté exprimée dans cette DPR est de remplacer les Provinces par d'autres structures plus intermédiaires encore. Chacun a son opinion sur ces passages de la DPR, mais ces mentions sont un fait. Devant ces perspectives baissières quant au rôle des provinces, le projet de cité administrative apparaît encore moins opportun.
2. La DPR préconise de « reconstruire la ville sur la ville » et de dynamiser les centres villes.
3. Le schéma de structure élaboré par la Ville de Namur prévoit comme objectif principal la centralité et la densité. La ville doit être caractérisée par une mixité de fonctions : administration, commerce, enseignement, logement et loisirs. Comme je l'ai affirmé en janvier, la Province est un pouvoir public et ses gouvernants sont censés être des gestionnaires de la cité au sens large. Ils se doivent dès lors d'inscrire leur action dans les balises d'aménagement du territoire rappelées dans la DPR et le schéma de structure. On imagine que les responsables de l'aménagement du territoire à la Région et à la Ville de Namur y veilleront en tout cas.
4. En cette période de crise économique et sociale, crise qui n'a certes que peu touché l'institution provinciale mais bien les citoyens et les entreprises, n'y a-t-il pas de besoins plus urgents, des défis plus importants à relever ? Préparer les conséquences sociales du vieillissement, renforcer les pôles axés sur l'humain – nous avons eu droit à un exposé enrichissant sur la politique de l'enfance en 3^e Commission -, renforcer les partenariats existants avec les communes et en développer de nouveaux comme ceux que mes collègues ont déjà présentés lors de ces discussions budgétaires,...

En conséquence, nous privilégions l'option de la rénovation, notamment énergétique, des bâtiments et leur maintien au cœur de la ville à Namur et Salzinnes, dans des zones facilement accessibles en transport en commun tant pour les usagers des services provinciaux que pour les travailleurs.

La Province ne doit pas vivre en autarcie – ou s'enterrer – dans un fortin en banlieue. Si la Province croit en son avenir, elle a sa place au cœur de la ville.

Aussi, pour marquer notre opposition au projet de cité de la majorité, nous déposons des amendements visant à supprimer les montants prévus pour la Cité administrative tant en recettes qu'en dépenses. Je vous remets ces amendements.